

SCI 2A2L

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 8 bis, impasse du Champ de Manœuvre, 13100 Aix-en-Provence

RCS Aix-en-Provence 883 559 304

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA-ORDINAIRE

Réunie le 4 octobre 2025 à 17h07

Associés présents

- Mme Violaine LEGRÉ
- M. Hervé AUBIN
- Mme Ludmilla CHOSTAKOFF
- M. François ARNAUD

Les associés étant tous présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance

M. François ARNAUD

Ordre du jour

1. Changement de gérance
2. Transfert du siège social
3. Modification Art blabla (du siège social)

Première résolution – Changement de gérance

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de révoquer M. François ARNAUD de ses fonctions de gérant, à compter du 4 octobre 2025,
- de nommer Mme Violaine LEGRÉ, née le 7 octobre 1963 à Marseille (13008), demeurant 3 rue du Village, 13006 Marseille, en qualité de gérante de la SCI pour une durée indéterminée, à compter du 4 octobre 2025.

Mme Violaine LEGRÉ déclare accepter les fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou incapacité de gérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution – Transfert du siège social

L'Assemblée Générale **décide à l'unanimité de transférer le siège social** de la société :

- **Ancienne adresse :**
8 bis, impasse du Champ de Manœuvre, 13100 Aix-en-Provence
- **Nouvelle adresse :**
3 rue du Village, 13006 Marseille

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution – Modification des statuts

L'Assemblée Générale **décide à l'unanimité de modifier comme suit**

l'article « **Siège social** » des statuts :

SIEGE

« Le siège social anciennement fixé à : AIX-EN-PROVENCE (13100), 8 Bis impasse du Champ de Manoeuvre **est transféré à : MARSEILLE (13006), 3 RUE DE VILLAGE .**

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

Le reste est inchangé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution Pouvoirs

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à la gérante pour effectuer les formalités légales, publications et dépôts requis.

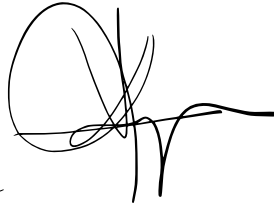
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à **18h30**.

Fait le **4 octobre 2025** à **Champcella (05310)**.

Signatures des associés :

Violaine LEGRÉ

A stylized signature consisting of a large, rounded loop on the left, followed by several sharp, intersecting strokes that end in a long, horizontal tail.

Hervé AUBIN

A signature featuring a series of fluid, overlapping loops and curves, ending with a short horizontal stroke.

Ludmilla CHOSTAKOFF

A signature composed of a large, horizontal oval shape with a smaller, more complex loop structure inside it.

François ARNAUD

A signature starting with a sharp, upward-pointing stroke, followed by several intersecting lines that form a star-like pattern, ending with a long, horizontal tail.